



MANAGEMENT
IMMOBILIER
CONSEIL

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION DE FORMATION CONTINUE

Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le logement

6 septembre 2023 matin
En distanciel

*conditions particulières
pour les
membres de*



MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419

Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com



INSTALLER DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS LES IMMEUBLES de LOGEMENT



SESSION DE FORMATION EN DISTANCIEL

Date : 6 septembre 2023 matin

Objectifs pédagogiques

- Connaître les évolutions des véhicules électriques et les besoins en borne de recharge
- Connaître la terminologie et les principaux dispositifs techniques (socles, bornes, prises, etc.)
- Connaître les réglementations les plus à jour dans l'habitat : collectif et individuel, locatif et copropriété
- Evolutions du droit à la prise
- Connaître les acteurs de l'écosystème « véhicules électriques »
- Identifier les aides au financement et savoir comment les mobiliser : Advenir, Collectivités, Crédit d'impôt, Banque des Territoires, etc.
- Savoir mettre sur pied, puis gérer, concrètement, un projet de mise en place de bornes de recharges en fonction du contexte spécifique

Publics concernés : bailleurs sociaux, foncières, gérants et syndics, promoteurs, bureaux d'études, AMO, et tous acteurs intéressés.

Prérequis : aucun

Durée : 3h30

Programme

- 09h00 Présentation de la formation, introduction, tour de table
- 09h10 Le contexte en matière de VE et le besoin de bornes, terminologie, écosystème
- 09h25 Les bases de technologie, prises, bornes, évolutions
- 09h50 La réglementation actuelle en habitat : collectif, individuel ; locatif, copropriété.
- 10h15 Les aides financières actuelles : subventions, Crédit d'impôt, dispositifs spécifiques
- 10h40 Pause
- 10h50 Le projet d'équipement en bornes d'un immeuble: approche concrète en matière juridique, technique, économique et financière. De la stratégie à la pratique.
- 12h15 Questions finales, quizz, évaluation
- 12h30 : Fin de la session

Intervenants : Michel Jouvent (MIC-IP2I), Patrick Kic et Lyes Cheurfa (Waat)

Management Immobilier Conseil est certifié Qualiopi. La formation donne lieu à convention de formation, attestation de formation et certificat de compétence acquises.

Prix par stagiaire : 200 € HT , TVA 20%

Membres de l'IP2I : 160 € HT, TVA 20%



MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419 Courriel : m.jouvent@managementimmobilierconseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com



INSCRIPTION

A UNE SESSION DE FORMATION



INTITULÉ de la SESSION : Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le logement

Date : 6 septembre 2023 matin

Session en : distanciel

Personne qui prend, gère et règle l'inscription :

Prénom, nom : Fonction :

Société :

Adresse complète

N° et rue : Code postal : Ville :

Complément d'adresse :

Adresse mail :

Téléphone fixe : Téléphone portable:

La société est membre de l'IP2I Oui - Non Si oui, numéro de membre IP2I :



Salariés que j'inscris à la session (merci de préciser si la personne souffre d'un handicap)

Dans l'ordre : Prénom / Nom / Fonction / adresse-mail/ statut (AM-cadre-cadre sup)

1.

2.

3.

Pour d'autres d'inscrits, compléter la liste sur une feuille annexe

Montant à payer	Nombre	PU HT	Montant
Nb inscrits pour session en distanciel		X 200 HT =	
Sous-total			HT
Si société membre de l'IP2I, réduction de 20%, soit		A déduire	
Total HT après réduction			
TVA 20%			
Total de l'inscription TTC			TTC

Règlement à joindre à l'inscription

Règlement ce jour par virement à Management Immobilier Conseil

FR76 3000 3027 5900 0200 2631 913 Code BIC (Bank Identifier Code) : **SOGEFRPP**

A Date Signature et cachet (indispensable) :

Attention !

Renvoyer le bulletin d'inscription par mail à contact1@management-immobilier-conseil.com

Joindre la feuille des Conditions générales des formations, avec toutes les mentions demandées + le cachet

Joindre également la preuve de règlement par virement

L'inscription n'est prise en compte qu'à la réception du règlement

Pour une bonne efficacité pédagogique, le nombre d'inscrits est limité à 15

MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL SAS

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419 Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com



CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS



Déclaration- Enregistrement

La société Management Immobilier Conseil est enregistrée sous le numéro **11755964375** auprès de Commissaire de la république de la Région-Ile-de-France et du Département de Paris

SIREN 841 117 419 - SIRET n° 841 117 419 00017 - TVA intra : FR89841117419 - APE 7022Z

Les dispositions relatives aux actions de formation professionnelle continue de Management Immobilier Conseil ont été certifiées Qualiopi par la Lloyd's Register en date du 30 novembre 2021, certificat n°10408792

Une convention est signée entre Management Immobilier Conseil et votre entreprise valant reçu libérateur pour imputation au budget formation continue

Conditions d'inscription

Nous retourner le formulaire ci-après, le plus tôt possible, accompagné **impérativement** de votre règlement. Toute inscription non accompagnée du règlement ne peut être prise en compte.

Une semaine de jours avant la formation, nous vous adresserons la convocation et la convention de formation, en double exemplaire, dont un exemplaire est à nous retourner signé.

A l'issue de la formation, nous vous adresserons la facture et l'attestation de présence.

En cas d'empêchement d'un stagiaire de participer effectivement à la session à laquelle il est inscrit, un autre collaborateur pourra lui être substitué, sous réserve d'avoir prévenu par mail au moins 72h avant le début de la session de formation.

En cas de désistement d'un stagiaire sans substitution d'un autre collaborateur **moins de 5 jours ouvrables** avant le début de la session, il est retenu des frais représentant **50 %** du tarif de la formation.

Dans le cas où le nombre des participants inscrits à la formation serait insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'ajourner la sessions de formation, et tous les inscrits seront prévenus au minimum **5 jours ouvrables** avant le début de la session. Dans ce cas, le montant des frais d'inscription sera remboursé dans son intégralité.

Ca des formations en distanciel

Pour les formations en distanciel par Teams, les stagiaires doivent se positionner dans un lieu calme et confortable et avoir vérifié les connexions son et vidéo préalablement à la formation. Ils doivent se connecter une dizaine de minutes avant l'heure de début de la formation.

Cas de rupture d'un stagiaire pendant la formation : voir Règlement intérieur des formations

A :

Date :Prénom, Nom.....

Signature (indispensable)

Cachet de la société indispensable)

MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL SAS

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419

Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com